

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous accompagnons depuis 2018 ce projet complexe et de grande ampleur qui a été confronté à de multiples obstacles qu'il s'agisse de difficultés rencontrées avec l'ARS, la DASES puis au cours de ces dernières années avec la RATP. Ces difficultés étant désormais levées, la fondation Sainte-Germaine vient de publier une lettre intitulée « Nous y sommes ». Ce titre plein d'espérance pour tous ceux qui ont accompagné et accompagneront ce projet rappelle le long cheminement parcouru pour lancer cette opération très attendue par les résidents et le personnel de l'établissement. Pour mémoire, ce projet avait fait l'objet en 2018 d'un concours d'architecture remporté par le groupement Tekton. Le double objectif de cette restructuration/surélévation/extension de la maison Sainte-Germaine étant d'une part de permettre aux 79 résidants en situation de handicap accueillis dans le foyer de vie et dans le foyer d'accueil médicalisé de bénéficier d'un meilleur confort et de vivre dans des logements individuels avec salle de bains et d'autre part d'accueillir 10 résidents en situation de handicap psychique. Le cheminement de cette opération n'a pas été un long fleuve tranquille, l'établissement étant situé en périphérie de l'énorme chantier des ateliers de Vaugirard, les discussions entre la RATP et la fondation se sont révélées difficiles, notamment sur les questions vibratoires et d'acoustique liées à la proximité de la maison Sainte-Germaine avec ce site industriel classé ICPE. À ce jour, un terrain d'entente ayant été trouvé, le projet part sur de bonnes bases avec la perspective d'une inauguration de la nouvelle maison fin 2027 à l'issue de trois années de travaux. Je vous invite donc, mes chers collègues, à voter cette délibération en me réjouissant qu'à terme les résidents bénéficient d'un meilleur cadre de vie. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Absolument, c'est vraiment l'objectif. Depuis des années, il était question de cet agrandissement/rénovation. Il s'agit d'une très bonne chose pour toutes les résidentes qui sont en grande difficulté dans cet établissement. Je soumets donc cette délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

26. 2025 DSOL 27 – Subventions (111 500 euros) à 12 associations et convention ou avenant avec 6 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

Monsieur le Maire : Pour le 15^{ème}, il s'agit de l'Action Passeraile pour 18 000 € et l'ALPC pour 8 000 €.

27. 2025 DSOL 30 – Subventions de Fonctionnement et d'investissement (481 480 €) à 12 Associations proposant des actions aux besoins fondamentaux et de socialisation à destination de personnes en grande exclusion

Monsieur le Maire : Il s'agit de Saint-Vincent-de-Paul accueil 15 pour 17 500 € et de l'Accueil Périciaux 15 pour 20 000 €.

28. 2025 DAC 251 – Subventions (10 550 euros) à neuf associations d'anciens combattants et comités du Souvenir et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs

Monsieur le Maire : Une subvention de 1 500 € au Comité d'entente des associations d'anciens combattants et victimes de guerre et des associations patriotiques et civiques du 15^{ème}.

29. 2025 DAC 346 – Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

Monsieur le Maire : Pour le 15^{ème}, il s'agit du cinéma le Chaplin, rue Péclat, pour 53 000 €.

30. 2025 DSP 30 – Subventions (174 625 euros) et conventions avec 2 organismes pour le développement de structures de santé dans le cadre du dispositif Paris Med' (15^e, 19^e) et du budget participatif (15^e)

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN a la parole.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la délibération que nous examinons aujourd'hui est relative à l'agrandissement et au déménagement de la maison de santé pluriprofessionnelle Thiboumery, qui est donc la future MSP santé Paris 15, et qui illustre parfaitement ce que peut et doit être une action publique ambitieuse, cohérente et résolument tournée vers l'intérêt général. Face à une crise d'accès aux soins qui frappe durement nos quartiers, la Ville de Paris prend ses responsabilités. Elle agit là où d'autres institutions peinent à suivre. Elle agit pour lutter contre la désertification médicale, pour soutenir l'installation de professionnels de santé, pour défendre une médecine de secteur 1 accessible à toutes et tous dans les territoires où les besoins sont les plus criants. Mais je veux aussi souligner un point fondamental dans la réalisation de ce projet : le rôle central de la participation citoyenne et en particulier du budget participatif de la Ville de Paris que j'ai l'honneur de piloter car c'est grâce à ce dispositif, voulu et renforcé par la Maire de Paris, que la MSP a pu bénéficier d'un financement complémentaire pour sa relocalisation. Ce n'est pas un hasard. Les citoyennes et les citoyens du 15^{ème} arrondissement ont voté pour ce projet. Ils ont fait entendre leurs voix. Ils ont choisi de financer à travers le budget participatif une maison de santé de proximité solidaire et humaine. Il s'agit de leur choix, de leur victoire. Je le dis très clairement : sans le budget participatif, ce projet aurait été plus difficile à concrétiser. Voilà pourquoi il est regrettable que la majorité de la Mairie du 15^{ème} continue, année après année, à dénigrer ce formidable outil démocratique, un outil qui permet pourtant d'apporter des réponses concrètes, tangibles, utiles au quotidien des habitantes et des habitants. Oui, la participation citoyenne n'est pas qu'un slogan, il s'agit d'un levier d'action puissant, d'une manière de faire vivre la démocratie à l'échelle locale, quartier par quartier, rue par rue. Il s'agit également d'une manière de réduire les inégalités en donnant à toutes et tous, y compris aux plus éloignés des cercles de décision, les moyens d'agir pour leur territoire. Aujourd'hui en soutenant cette MSP, nous poursuivons un engagement essentiel de la Ville de Paris : garantir un égal accès aux soins pour toutes et tous, quel que soit son âge, son quartier ou ses moyens. Mais nous affirmons aussi quelque chose de plus large : que les Parisiennes et les Parisiens doivent être acteurs des politiques publiques et que lorsqu'on leur fait confiance, ils choisissent toujours l'intérêt général. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Que Madame TORANIAN se pare des plumes du paon pour faire croire qu'elle est à l'origine de cette opération dans laquelle elle n'a pas beaucoup œuvré – et il y a eu beaucoup de travail fait en Mairie du 15^{ème} – passe mais qu'elle ose prétendre, en

mentant effrontément, que nous sommes opposés au budget participatif alors que, je vous le rappelle, depuis le départ nous l'avons soutenu et nous avons même été cités en exemple, en modèle par la Mairie de Paris qui a repris des publications qui étaient les nôtres pour les élargir à tout Paris tant elles étaient incitatives à participer à ce budget participatif. Mais étant si souvent absente du Conseil d'arrondissement, vous n'avez pas suivi tous nos débats et cela vous avait peut-être échappé. Je pense qu'il était utile de préciser et de rétablir la vérité historique sur notre attitude vis-à-vis du budget participatif.

Je passe la parole à Monsieur VEYSSIERE pour répondre à l'oratrice sur le fond.

Monsieur VEYSSIERE : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je remercie tout d'abord Madame TORANIAN de s'inquiéter de la santé de la population du 15^{ème} arrondissement. Je pense que le maire, depuis de nombreux mandats, a tout mis en œuvre pour avoir des centres de santé, des maisons de santé et développer la médecine dans le 15^{ème} arrondissement. Je pense que le budget participatif est en effet une bonne chose. Nous l'avons toujours bien utilisé. Il est évident, dans ce cadre-là, que nous nous réjouissons d'avoir de nouveaux centres de santé, d'avoir un accès aux soins pour le 15^{ème} arrondissement. Je pense qu'aujourd'hui, ce n'est pas la peine d'épiloguer, de faire de la politique politique alors que nous sommes tous d'accord pour dire que la santé dans le 15^{ème} est un besoin.

Monsieur le Maire : Absolument et pour l'édification de Madame TORANIAN et de nos collègues, je voudrais préciser que nous avons soutenu, les uns et les autres, quelques soient les organismes – nous avons vraiment fait appel à toutes les sources de financements possibles et imaginables avec d'ailleurs les félicitations de l'ARS et de la Ville de Paris également – plus de 15 structures : le cabinet de groupe rue de la Montagne-de-la-Fage en 2016, le cabinet rue du Pic-de-Barrette en 2017, la MSP du square Calmette en 2018, le centre de santé géré par SoMeD en 2020 Care Montparnasse, la MSP rue Lecourbe en 2019, la MSP Dupleix la Motte-Picquet en 2021 avec des crédits régionaux d'ailleurs, le centre de santé Marie-Thérèse Paris 15, rue Castagnary, le centre de santé Saint-Vincent-de-Paul rue Miollis, la MSP rue Thiboumery (il s'agit de celle du projet de délibération), deux centres de soins non programmés très importants et les premiers quasiment à Paris à Necker et rue Tiphaine, le centre de santé universitaire rue des Bergers avec le soutien du rectorat, Paris Med' rue de Lourmel, la MSS boulevard Lefebvre, le centre de cardiologie récemment ouvert rue Yvert, le cabinet médical pluridisciplinaire rue Victor-Duruy, le cabinet d'infirmiers rue Castagnary, le centre dédié à la santé des femmes Frédéric-Mistral. Voilà, comme cela, chacun saura ce qui a été fait dans le 15^{ème} étant donné que lorsque j'ai été élu maire – et vous l'avez rappelé Monsieur VEYSSIERE – dès 2008, j'ai réuni un comité local de la santé où l'ARS a diagnostiqué que trois quartiers sur quatre étaient en désertification médicale. C'est à partir de là que nous avons lancé ces opérations de financement multiples et d'aide par un grand nombre de structures que ce soit la Région, l'université, la Ville bien sûr, différents centres associatifs, le budget participatif, etc. et nous nous en réjouissons. Nous ne faisons pas le détail. Cela nous permet simplement de pallier ces insuffisances et cette perte de substance des activités médicales dans le 15^{ème} grâce à ces structures que nous avons, les uns et les autres, subventionné.

Comme tout le monde est d'accord, je vais soumettre ce projet de délibération à votre vote. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

31. Communication sur l'occupation temporaire des salles de la Mairie et de ses annexes en 2024.

Monsieur le Maire : Il s'agit de la liste des mises à disposition gratuites des salles à des associations. Vous avez reçu le tableau.

Je vais maintenant soumettre à votre vote les délibérations qui n'appellent pas de discussion. Je vous invite donc à un vote positif. Qui est favorable à ces délibérations ? Qui est contre ? Abstention ?

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire : Nous allons passer à la deuxième partie de notre conseil. Pardonnez-moi, je ne vous avais pas vu. Allez-y, Monsieur BRAGÉ.

Monsieur BRAGÉ : Bonsoir, Monsieur le Maire. Il s'agissait juste d'un commentaire sur la communication sur la mise à disposition des salles.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, je suis passé un peu trop vite.

Monsieur BRAGÉ : Ce n'est pas très long. C'est juste dans la veine de la communication précédente. Les tableaux étaient beaucoup plus clairs, mais ce qui nous manquerait ce serait le détail de la liste des associations : lesquelles bénéficient par rapport auxquelles autres. Là nous avons une ventilation en grandes catégories, avoir le détail serait appréciable pour la prochaine fois.

Monsieur le Maire : Merci de nous donner l'occasion de nous bonifier à chaque séance.

VŒUX

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant à la deuxième partie de notre conseil avec un certain nombre de vœux. Ceux-ci sont extrêmement nombreux ; je ne sais pas pourquoi, nous devons arriver dans des périodes de choix entre les uns et les autres, soit des élections, soit des prix. Enfin j'imagine, parce que nous avons un nombre de vœux qui n'a jamais été aussi important qu'à cette séance. Je demanderai donc vraiment à chacun de maintenir son temps de parole comme cela est le cas au Conseil de Paris dans toute intervention qu'elle soit sur des délibérations, des vœux ou des amendements. Je rappelle donc que pour les vœux non rattachés qui vont être maintenant examinés, c'est deux minutes par intervenant ainsi que pour les explications de vote éventuelles, l'exécutif ayant tout loisir pour répondre. Je vais donc commencer par le vœu n°32.

32. V152025005 – Vœu présenté par Philippe Goujon, Agnès Evren, Grégory Canal, Daniel-Georges Courtois, Chantal Rolgen, Charlotte Desrousseaux et les élus de majorité du 15^{ème} à l'Académie de Paris et la Ville de Paris pour la défense des écoles du 15^e

Monsieur le Maire : La parole est à Charlotte DESROUSSEAUX.

Madame DESROUSSEAUX : Monsieur le Maire, chers collègues, les familles sont en souffrance. La grave pénurie de professionnels de crèche les oblige à se tourner vers

d'autres modes de garde souvent individuels à défaut d'avoir accès à la collectivité. Le nombre d'assistantes maternelles ne cesse de diminuer avec une vague de départs à la retraite attendue dans les 10 prochaines années. Le montant insuffisant du congé parental ne permet pas aux parents de faire le choix de garder leur enfant un peu plus longtemps avant leur reprise de poste. La défaillance du système de garde d'enfants est une des causes de la chute de la natalité observée depuis plusieurs années. Cette baisse du nombre de naissances est grave, particulièrement à Paris où elle est plus accentuée qu'à l'échelle nationale. Conjuguée au départ des familles de Paris, nous nous retrouvons avec la menace de nombreuses fermetures de classes dans notre arrondissement. Dans ce contexte, il faut restaurer une politique familiale forte. L'ouverture des toute petites sections est un levier à actionner dans ce contexte pour désengorger nos crèches et aider les familles. De nombreux parents d'enfants nés en début d'année sollicitent nos services. Ces enfants de janvier, notamment, feront leur rentrée à l'école à 3 ans et demi. L'ouverture de toute petites sections encourage l'apprentissage du langage et développe l'adaptation et la sociabilisation. Stimulés par le cadre scolaire dans des sections adaptées, les enfants qui n'ont pas bénéficié d'un mode de garde collectif pourraient faire une transition plus douce vers l'école. Par conséquent, au regard des difficultés rencontrées par les parents qui ne trouvent pas de mode de garde et du nombre de fermetures de classes envisagé, ne pourrait-on développer les toute petites sections ? Dans la continuité des efforts menés par les élus du 15^{ème} et les acteurs locaux pour protéger nos écoles contre les fermetures de classes, comment s'assurer d'une rentrée sereine en 2025 afin que nos jeunes élèves soient accueillis dans les meilleures conditions ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Pour la réponse, Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, la carte scolaire cette année n'a, en effet, pas épargné le 15^{ème} arrondissement puisque malgré nos interventions incessantes auprès des autorités académiques, le 15^{ème} connaît encore actuellement 18 fermetures de classes. À noter qu'il y a eu une ouverture. Seule l'école 78, rue de la Convention, qui a connu trois fermetures en trois ans, a pu voir l'annulation de sa fermeture au dernier CDEN. Nous n'avons pas été entendus sur des écoles qui accueillent une population d'enfants plus fragiles telles que le groupe Saïda. Le groupe Saïda en élémentaire accueille une UPE2A pour les enfants qui ne maîtrisent pas encore le français et la maternelle est une école expérimentale puisque désignée Cap maternelle, logo dont l'académie et la Ville de Paris font leur fierté mais qui, cependant, n'a absolument pas retenu leur attention malgré mes interventions réitérées lors du copil Cap maternelle il y a 15 jours. Que dire aussi de ces écoles élémentaires telles que 146, rue Félix-Faure qui connaît trois fermetures en trois ans, qui voit son équipe pédagogique décimée ? Ce ne sont que quelques exemples et nous continuerons à défendre tant qu'il est possible les écoles car il en va de la qualité de l'enseignement et de l'égalité des apprentissages comme nous l'avons fait déjà pour une douzaine d'écoles depuis la première réunion de carte scolaire avec la DASEN et pour lesquelles nous avons obtenu gain de cause depuis début décembre.

En ce qui concerne les écoles maternelles, il y a également beaucoup de fermetures dont certaines peuvent mettre en péril l'avenir d'une école telle que Maillol qui ne va plus fonctionner qu'avec trois classes. Pourquoi l'académie de Paris et la Ville de Paris n'engageraient-elles pas une réflexion concernant la création de toute petites sections, c'est-à-dire de petites sections qui accueillent les enfants de 2 à 3 ans. Il nous a été maintes fois répondu qu'il fallait que l'école soit en REP et QPV. Mais enfin ne peut-on mener une réflexion pour aider toutes ces familles qui connaissent de grandes difficultés de garde en

raison du manque de place en crèche ? Rappelons que sur les 3 000 places en crèche 700 ne sont pas attribuées par manque de personnel dans le 15^{ème}. Ne peut-on décharger ces crèches en accueillant les petits de 2 ans dans ces écoles maternelles qui disposent de locaux magnifiques telles que Maillol, Fédération, Cépré, Saïda et bien d'autres. Depuis le début des inscriptions scolaires en mars, la demande est énorme. Il est absolument nécessaire de pouvoir répondre aux besoins des familles. À l'heure où la Ville de Paris entame un travail – espérons pas seulement de communication – sur les passerelles entre crèche et école comme il en a été question lors de la réunion de jeudi à laquelle nous avons assisté avec ma collègue Charlotte DESROUSSEAU, il est nécessaire d'aller plus loin. Et puis l'académie de Paris doit, elle aussi, aller plus loin dans ses réflexions. Est-il admissible que lorsqu'une directrice d'école accepte de scolariser un enfant n'ayant pas tout à fait 3 ans, celui-ci ne soit pas compté dans ses effectifs alors qu'il requiert plus d'attention ? De quoi décourager les équipes d'accueillir ces enfants très jeunes. Donc oui, les besoins évoluent, les familles doivent être aidées et nous demandons que les écoles du 15^{ème} accueillent ces enfants entre 2 et 3 ans avec les besoins inhérents à cet accueil, donc par la création de toute petites sections. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup pour cette excellente proposition. Y a-t-il des explications de vote ? Je vois Madame NIAKATÉ, pour deux minutes.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, notre groupe souscrit aux considérants de votre vœu et nous partageons le constat amer sur les fermetures de classes dans le 15^{ème} qui porte d'ailleurs une attention particulière aux familles en difficulté voire en précarité qui les fréquentent et je pense effectivement tout particulièrement à l'école de la rue de La Saïda qui perd une classe maternelle et une classe élémentaire et les fermetures visant cette école sont d'autant plus incompréhensibles que celle-ci se situe dans un des rares nouveaux quartiers politique de la ville. Je veux bien croire que tous les groupes politiques se sont mobilisés auprès du rectorat pour empêcher un nouveau pavé supplémentaire dans cette casse de l'école publique et si nous partageons les constats de ce vœu voire les solutions proposées par celui-ci, à savoir l'ouverture de classes de toute petite section et la réévaluation des fermetures de classes, nous divergeons quant à la proposition qui consiste à faire reposer cette solution non seulement sur le rectorat – ce qui est bien normal – mais également sur la Ville de Paris parce que nous considérons que c'est à l'État d'assurer cette charge dans un contexte où le gouvernement dirigé par la droite vote massivement les suppressions de postes d'enseignants. Nous pourrions toutefois voter le vœu si vous supprimiez le terme en amont des attendus qui cible la Ville de Paris parmi les destinataires de la mise en œuvre de ces mesures. Sinon, nous ne le voterions pas.

Monsieur le Maire : Madame BOSCHERON.

Madame BOSCHERON : Merci, Monsieur le Maire. Lors de notre précédent Conseil d'arrondissement, nous avons voté à l'unanimité le vœu du groupe PEC – élus de gauche et celui de la droite contre les fermetures de classes et les suppressions de décharges de direction dans les écoles. Concernant les décharges, il s'agit d'une victoire importante obtenue de haute lutte. Face à la mobilisation de la communauté éducative, des parents d'élèves et des élus de la gauche parisienne, le gouvernement a été contraint d'annoncer un moratoire sur ces suppressions prévues à la rentrée 2025. Aujourd'hui, les élus de la majorité de droite déposent un vœu demandant à la Maire de Paris et à l'académie de Paris

la création de classes de toute petite section et de réévaluer le nombre excessif de fermetures de classes dans le 15^{ème} arrondissement. Désolée, mais quel vœu hypocrite, chers collègues de droite ! C'est tout de même votre famille politique qui décide de la saignée, ce n'est pas la Maire ni l'académie qui sont obligées de faire avec la dotation donnée par le ministère. Vous dénoncez les fermetures de classes tout en soutenant le gouvernement qui les impose mais c'est à lui qu'il faut adresser votre vœu. Hypocrite également de demander la création de classes de toute petite section quand c'est là encore votre famille politique qui est responsable de la baisse du nombre d'élèves en TPS et là encore il est hypocrite de le demander à la Ville alors que c'est la ministre qui doit faire ces choix. C'est à elle qu'il faut également adresser votre vœu.

Ce double discours, pour nous, n'est pas acceptable et nous en resterons, quant à nous, au vœu de l'exécutif parisien adopté au dernier Conseil que vous avez voté, hormis Monsieur CANAL dont le groupe Changer Paris a voté contre, et qui pourtant demande que les propositions de dotations ministérielles à l'académie de Paris permettent l'annulation des suppressions de postes et donc des fermetures de classes ou de divisions afin de diminuer le nombre moyen d'élèves par classe et de garantir à tous les élèves les conditions de la réussite, que le ministère de l'Éducation nationale renforce les brigades de remplacement ainsi que le nombre de maîtres spécialisés dans les écoles, que l'État affecte des moyens supplémentaires au développement de l'école inclusive et enfin que l'État amplifie sa politique de revalorisation salariale...

Monsieur le Maire : Merci. Cela fait deux minutes. Merci Madame.

Madame BOSCHERON : Nous restons mobilisés aux côtés des parents d'élèves, des équipes éducatives, des organisations syndicales...

Monsieur le Maire : Non, non, c'est terminé. Cela fait deux minutes. Je vais être obligé de vous couper la parole. Vous avez eu largement le temps de vous exprimer.

Madame BOSCHERON : (...) pour la défense de l'école publique avec une attention particulière pour les écoles...

Monsieur le Maire : J'ai dit qu'il y avait beaucoup de vœux. Je veux bien être gentil et que tout le monde puisse s'exprimer mais il faut respecter le temps de parole. Voilà. Ce n'est pas du tout parce que vous avez exprimé des positions extrêmement politiciennes même si nous ne sommes pas ici dans une réunion de cellule du Parti communiste. Cependant, je dois dire qu'il ne me semble pas, vous qui critiquez beaucoup cette majorité, que votre formation, que la gauche ait voté la censure pour faire tomber le gouvernement. À hypocrite, hypocrite et demi, si je puis dire. Par ailleurs, si nous voulons que le débat soit tout de même plus responsable et technique parce qu'il y a aussi des sujets assez graves qui se posent avec ces fermetures de classes dans les écoles, je dois dire que nous avons regretté aussi que vous n'ayez pas voté le vœu de notre groupe Union capitale et que vous l'ayez repoussé alors que, oui, vous l'avez rappelé, nous avons voté majoritairement le vœu de la majorité municipale parisienne. Il est vrai que des écoles ont été citées par les uns et par les autres, notamment La Saïda mais pas que, et Madame ROLGEN a eu raison de rappeler notre incompréhension face à des fermetures de classes dans un certain nombre d'écoles très en difficultés auxquelles nous pourrions rajouter quelques autres, comme l'école maternelle rue d'Alleray avec un nombre élevé d'enfants porteurs de PPS ou de PAI ou encore les Volontaires où il y aura tout de même près de 23 élèves après fermeture ou à

Cépré cette école qui est très demandée ou Dupleix en élémentaire où les élèves sont nombreux après la fermeture. Nous continuons donc à nous battre de façon assez efficace d'une certaine manière puisque nous avons tout de même sauvé une quinzaine de classes par les différentes négociations que nous avons pu entreprendre avec le rectorat. J'ai rencontré d'ailleurs moi-même la nouvelle rectrice de l'académie de Paris, Madame BENETTI, et nous allons nous revoir parce que nous ne lâchons rien et nous essayons de sauver encore des classes. Nous devons nous voir prochainement. Je lui en ai déjà parlé ainsi d'ailleurs que des décharges d'enseignement pour les directrices et directeurs d'école, discussion que j'ai eue aussi avec la ministre de l'Éducation nationale comme la sénatrice Agnès EVREN l'a eu en commission au Sénat. Donc nous continuons à nous battre. Cela ne veut pas dire que nous allons faire tomber le gouvernement sur une fermeture de classe mais que nous essayons en tout cas de convaincre les autorités étatiques principalement et de la Ville de nous suivre dans ce combat.

Madame ROLGEN a été interpellée par Madame NIAKATÉ sur la Ville de Paris.

Madame ROLGEN : Je voudrais déjà répondre qu'il y a une méconnaissance totale de nos élus de la majorité parce que Saïda n'est pas en QPV ainsi que Aristide-Maillo. Je suis désolée, vous n'arrêtez pas de le dire mais ils ne sont pas en QPV et nous avons...

Monsieur le Maire : Madame TORANIÁN, vous n'avez pas la parole. Ce n'est pas parce que vous venez maintenant dans notre Conseil qu'il faut prendre la parole en dehors des règles.

Madame ROLGEN : Ces écoles ne sont pas en QPV et lorsque nous avons discuté avec la DASEN, elle a donc privilégié le maintien de la maternelle Brancion. Nous n'avons pas sauvé l'élémentaire Brancion à la demande de la directrice qui a trouvé que la mesure était justifiée parce qu'elle avait 9 à 10 élèves par classe. Je pense qu'il s'agit d'une précision. Quant à Madame NIAKATÉ, je peux comprendre mais il n'empêche qu'il faut aussi connaître ce qu'est une toute petite section, à savoir qu'il y a besoin d'un personnel ATSEM, c'est-à-dire d'un personnel Ville de Paris qui doit être plus nombreux. C'est pour cette raison que j'adresse le vœu à l'académie et à la Mairie de Paris.

Monsieur le Maire : Ce n'était pas du tout une critique de la Ville de Paris dans l'intention de Madame ROLGEN, c'est simplement parce que cette mesure dépend de personnels affectés par la Ville de Paris. Madame NIAKATÉ, est-ce que vous maintenez votre position ?

Madame NIAKATÉ : Je maintiens ce que j'ai dit précédemment, je pense que c'est à l'État de financer l'école publique.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez entendu notre réponse ?

Madame NIAKATÉ : Oui, j'ai entendu la réponse.

Monsieur le Maire : Ce sont des personnels municipaux, donc nous sommes obligés. Ce n'est pas que nous souhaitons mettre en cause la Ville de Paris, c'est que nous sommes obligés de la citer puisqu'il s'agit de créer des sections qui seront accompagnées par des personnels de la Mairie de Paris.

Madame NIAKATÉ : Il me semble que c'est effectivement en lien avec les collectivités mais que cela dépend aussi du rectorat et je pense que c'est déplacer ce problème sur la Ville alors que c'est à l'État d'assumer sa responsabilité.

Monsieur le Maire : Bon, nous n'arrivons pas à nous entendre. Tant pis. Je soumets donc ce vœu à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Toute la gauche est donc opposée aux très petites sections. Merci. Qui s'abstient ? Personne.

Le vœu est adopté à la majorité.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant étudier de façon groupée deux vœux.

33. VI52025006 – Vœu à la Maire de Paris déposé par Philippe GOUJON, Agnès EVREN, Grégory CANAL, Daniel-Georges COURTOIS, Mathieu LUINAUD, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPE et les élus de la majorité municipale relatif à la votation citoyenne sur la végétalisation et la piétonnisation de 500 nouvelles rues à Paris

34. VI52025007 – Vœu au Maire du 15^e arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe Paris en commun – Groupe des élu.e.s de gauche relatif à la mise en œuvre des résultats de la votation citoyenne du 23 mars 2025

Monsieur le Maire : Pour présenter le vœu de la majorité municipale, la parole est à Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, très rapidement j'aimerais commencer mon intervention par le fait que nous puissions tous ensemble, gauche et droite, mesurer les résultats de cette votation parce que lorsque l'on a 4 % sur l'ensemble de Paris et 3,5 sur le 15^{ème} qui se déplacent et votent, on ne peut pas non plus s'enorgueillir d'un résultat sans appel. Il faut donc rester un petit peu mesuré. Qui peut être opposé à la végétalisation ? Nous en avons parlé en début de Conseil, nous souhaitons bien évidemment que nos rues soient un peu plus végétalisées. D'ailleurs, j'aimerais que la Mairie de Paris puisse détailler le coût de cette votation puisqu'avec cet argent, nous aurions peut-être pu faire quelques plants de végétalisation. Très honnêtement, pour faire rapide, il serait bien que l'on associe un petit peu plus les arrondissements à la fois sur cette votation parce qu'elle a été décidée mais à part l'organiser il n'y a pas eu de préambule et aussi dans le choix des rues qu'il faut végétaliser. Il faut vraiment travailler avec les Maires d'arrondissement, il faudrait que nous ayons un calendrier clair parce que 500 rues, cela fait 30 rues sur l'arrondissement et si je fais un rapide calcul à 300 000 € la rue, cela ferait 9 millions à dégager. Lorsque je vois les budgets qui sont taillés au niveau de la DVD et de la DEVE, je ne sais pas où nous allons trouver de l'argent. Il faut donc véritablement associer les arrondissements et arrêter de s'enorgueillir des 66 % qui ont dit oui lorsque l'on n'a que 3,5 % de participation. Voilà ce que j'ai à dire.

Monsieur le Maire : C'est sur le 15^{ème}. Merci de ne pas avoir utilisé tout votre temps de parole, Monsieur PINET. Maintenant, il va y avoir une présentation du vœu du groupe des élus de gauche par Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Juste pour bien comprendre : je présente le vœu et ensuite je réponds à celui de l'exécutif ?

Monsieur le Maire : Pas du tout. Vous présentez le vœu et c'est terminé.

Madame TORANIAN : Je ne réponds pas au vœu de Monsieur PINET ?

Monsieur le Maire : Non, non. Nous faisons une discussion groupée.

Madame TORANIAN : Donc j'ai quatre minutes.

Monsieur le Maire : Après il y aura les temps de parole pour les explications de vote.

Madame TORANIAN : Donc, je reprendrai la parole. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le 23 mars dernier les habitants du 15^{ème} ont tranché : à plus de 59 %, ils ont voté pour la végétalisation et la piétonnisation de 500 rues. Ce résultat est sans appel. C'est un mandat clair, populaire et démocratique. Ce que nous portons depuis des années avec Paris en commun vient d'être validé par les urnes. Les habitantes et les habitants veulent un arrondissement plus vert, plus respirable, plus apaisé. Face à cela, il ne peut plus avoir de tergiversations. Monsieur le Maire, vous avez longtemps freiné ou rejeté ces projets. Ce temps-là est révolu. Le message est limpide : les habitants ne veulent plus d'un 15^{ème} en retard. Ils veulent d'un arrondissement à la hauteur des défis climatiques et urbains du XXI^e siècle. Ce vote nous oblige, il nous oblige tous et il appelle des actes. Le vœu que je porte aujourd'hui n'est pas un simple appel à la concertation, c'est une exigence citoyenne, celle de construire un processus ambitieux, transparent et démocratique pour créer ensemble les futures rues-jardin. Cela suppose de sortir des cadres rigides, d'aller à la rencontre des habitantes et des habitants, dans leur quartier, leur immeuble, leur rue et de donner la parole à celles et ceux que l'on n'entend pas assez mais qui vivent pleinement les choix que nous faisons ici. Il est temps de gouverner avec les citoyens, pas contre eux. Il est temps d'assumer les transformations que le 15^{ème} mérite. Il est temps de cesser d'agir dans la demi-mesure. En tant qu'Adjointe à la participation citoyenne, je suis prête à y consacrer toute mon énergie à condition que vous acceptiez, Monsieur le Maire, de ne plus freiner l'histoire et les aspirations de nos concitoyens. Votre propre vœu évoque l'importance de la concertation alors soyons cohérents, saisissez cette main tendue et votez pour ce vœu que je porte au nom de l'exécutif parisien. Les habitants du 15^{ème} se sont exprimés. Il est temps d'agir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : C'est beau comme de la propagande soviétique mais c'est aussi caricatural.

Applaudissements.

Nous allons passer maintenant la parole au rapporteur qui va répondre de ce fait aux deux vœux. Il s'agit de Monsieur LUINAUD.

Monsieur LUINAUD : Monsieur le Maire, chers collègues, la multiplication des auto-satisfecit de la Ville de Paris ne suffira pas à transformer les camouflets en succès. Jamais une consultation, cela a été dit, n'avait fait l'objet d'un tel manque d'intérêt de la part des Parisiens avec 4,06 % de participation dans tout Paris et 3,53 % dans le 15^{ème}. Il faut dire tout de même qu'à force d'être consultés sur tout mais écoutés sur rien, les Parisiens se sont sans doute lassés des effets d'annonce de la Mairie de Paris. Beaucoup encore se souviennent du manque d'écoute des retours de la concertation dans l'élaboration du PLU bioclimatique et nous aurons l'occasion d'en reparler lors du prochain CICA. Là aussi, je crains de devoir souligner une certaine hypocrisie dans le vœu de l'exécutif parisien qu'il

aurait d'ailleurs pu adresser à lui-même car quand il nous demande de mobiliser des outils alternatifs aux réunions publiques traditionnelles, c'est vous, mes chers collègues de la majorité, qui avez par le passé rejeté nos vœux de mise à disposition de cartographies interactives et d'affichages publics pour la mobilisation du plus grand nombre. Malheureusement, Madame TORANIAN, nous n'avons pas beaucoup vu votre énergie à ce moment-là. Et c'est vous aussi qui vous entêtez à intégrer dans le PLU, par exemple, des dispositifs qui sont totalement orthogonaux au retour des concertations et qui cherchez à passer en force contre l'avis des Mairies d'arrondissement dans plusieurs opérations d'Embellir votre quartier. A contrario, je vous rappellerai que la mobilisation des forces vives de l'arrondissement et surtout des publics qui sont concernés au premier chef est déjà une méthode que nous employons dans le 15^{ème}, j'en confère à la mobilisation des habitants de la rue Carcel il y a quelques mois de cela par mes collègues Jean-Philippe PIERRE et Jean-Yves PINET qui nous a permis de faire comprendre à la Mairie centrale que les habitants étaient contre un projet de piétonnisation de leur rue. Nous n'avons donc pas attendu le vœu de nos collègues de l'exécutif pour chercher à associer autant que possible les riverains mais encore faut-il que nous en ayons les moyens. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous proposerai l'abstention sur le vœu déposé par le groupe Paris en commun – élu.e.s de gauche car il en appelle tout simplement à une démarche qui est déjà la nôtre, malheureusement, sans que nous puissions en dire autant de la Ville de Paris.

Je vous invite, en revanche, à soutenir le vœu que nous déposons au nom de l'exécutif du 15^{ème} qui, comme nous l'a expliqué Jean-Yves PINET, vise à clarifier l'impact de la votation du 23 mars dernier dans le quotidien des riverains. Une fois de plus, notre objectif est l'inscription dans le concret, la sortie de l'incantatoire et de la politique des cases cochées de la Ville de Paris. Notre objectif, c'est la compréhension de l'impact concret qu'aura la création de ces rues-jardin pour les habitants de l'arrondissement et leur qualité de vie quotidienne, comprendre aussi à quelle trajectoire budgétaire la Ville compte adosser les quelque 150 millions d'investissements nécessaires mais qui ne sont pas budgétés et que les Parisiens vont donc payer de leur poche. Comprendre enfin l'impact logistique des travaux qui seront mis en œuvre pour qu'ils s'intègrent avec le plus de fluidité possible dans le quotidien des habitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LUINAUD. Je vais maintenant passer la parole aux groupes qui souhaitent s'exprimer pour une explication de vote. Deux minutes par groupe. Madame TORANIAN.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, le vœu que vous présentez aujourd'hui est donc un modèle d'ambiguité politique. À peine les résultats de la votation citoyenne connus, clairs et sans appel, vous tentez déjà d'en relativiser la portée voire d'en annuler les effets. Il s'agit d'une manœuvre politique et les habitantes et les habitants du 15^{ème} ne s'y tromperont pas. Le 23 mars, les Parisiennes et les Parisiens ont voté pour végétaliser et piétonniser 500 rues. Ce vote dit une chose simple : les habitants veulent un autre 15^{ème} plus vert, plus apaisé, plus vivable. Plutôt que de respecter ce choix vous vous attaquez au processus. Parce que les résultats ne vous plaisent pas, vous contestez soudain les règles du jeu. Vous dénoncez la participation que vous avez tout fait pour décourager et surtout quel mépris pour les 5 000 habitants du 15^{ème} qui ont pris le temps d'aller voter dimanche. Vous exigez un calendrier précis tout en demandant une concertation en amont. Comment planifier avant même de concerter ? C'est incohérent mais cela traduit votre objectif réel : freiner, retarder, bloquer cette transformation pourtant voulue par les habitants. Ce qui vous dérange ici, ce n'est pas le processus, c'est le résultat. La concertation

aura lieu comme annoncé dans chaque arrondissement avec les habitants, les conseils de quartier, les associations et les acteurs locaux. Elle ne servira pas à remettre en cause le vote mais à le mettre en œuvre. Elle sera sérieuse, structurée et transparente. Le financement est prévu sur trois ans avec un coût moyen de 300 000 € par rue. Comme pour le Plan vélo, ce n'est pas un luxe, c'est une nécessité face à l'urgence climatique. Investir dans nos rues-jardin, c'est investir en faveur de notre santé, en faveur de notre avenir et celui de nos enfants. Monsieur le Maire, vous avez aujourd'hui un choix à faire : entendre les habitants du 15^{ème} ou continuer à nier l'évidence. Ce vœu est une énième tentative de blocage, c'est pourquoi au nom du groupe des élu.e.s de gauche, nous voterons contre. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Je veux bien tout ce que l'on veut mais le programme, ne serait-ce que sur 100 rues-jardin, voudrait dire que nous en fassions deux par semaine car je ne vois pas comment la municipalité actuelle peut s'engager ou alors il s'agit d'un déni de démocratie pour la municipalité suivante après les élections municipales. J'entends dire que ce plan est prévu pour trois ans. Vous faites des consultations citoyennes qui réunissent 5 000 électeurs du 15^{ème} sur 150 000 mais, en revanche, vous déniez le droit aux Parisiens de changer de majorité lors des élections municipales puisque vous faites un plan de trois ans, ce qui est assez inattendu, et en plus les 500 rues, ce sont au bas mot 150 à 250 millions tout de même. J'aimerais bien avoir des crédits pour faire trois, quatre rues végétalisées, cela serait déjà pas mal, mais je ne les ai pas. Donc merci de cette explication de vote édifiante. Quel autre groupe souhaite s'exprimer ? Monsieur BRAGÉ pour le groupe les Verts.

Monsieur BRAGÉ : Merci, Monsieur le Maire. Soyons d'accord, deux vœux égale quatre minutes. Ce sera 2,30 minutes mais c'est pour m'assurer que les deux minutes ne seront pas coupées alors que nous faisons une conversation groupée et qu'il y a des petites précisions sur chacune. Tout d'abord, nous sommes contents que tout le monde dans cette assemblée s'empare du sujet. Cela fait certes suite à une consultation on va dire un peu maladroite dans la façon dont elle a été menée en termes de communication pour inciter à y participer, en termes de formulation de la question. Cela n'est pas extrêmement satisfaisant. Je rêve toujours de systèmes proches des votations suisses. Nous n'y sommes pas. C'est comme ça. Cela reste tout de même une concertation qui a un intérêt. Nous sommes à près de 50 000 participants. C'est plus qu'un sondage. Cela donne quand même quelque chose d'assez pertinent malgré tout.

Cela étant, nous avons deux vœux qui sont présentés un peu comme s'opposant. Ce n'est pas du tout la lecture que nous en avons. Nous les trouvons très complémentaires à condition de petites modifications que nous souhaiterions. Sur le vœu de la majorité de notre arrondissement, pour moi la première chose serait d'intervertir les deux premiers « bullet points » car le deuxième demande d'engager une concertation locale comme le fait le vœu du groupe PEC et il aurait du sens à intervenir avant l'étude de faisabilité, c'est-à-dire de faire une étude de désirabilité auprès de nos concitoyens et de nos concitoyennes dans l'arrondissement, identifier les rues qu'ils et elles souhaiteraient voir végétalisées puis nous faisons l'étude d'impact et ensuite l'arbitrage. Nous vous invitons à faire cette interversion et donc à modifier le deuxième alinéa dans votre vœu, de façon à ce que le premier aujourd'hui qui deviendrait le deuxième soit : « *À l'issue de cette première phase de concertation permettant d'identifier les rues les plus désirées en transformation par les habitantes et les habitants, réaliser et présenter une étude d'impact en demandant la fourniture immédiate...* » parce qu'aujourd'hui vous la demandez immédiatement, ce qui

n'a pas tellement de sens ; cela est prématuré par rapport à votre souhait de concertation que nous partageons par ailleurs.

Sur le vœu du groupe Paris en commun, de la même façon, nous trouvons très intéressante la démarche concrète de consultation qui est proposée sur les balades urbaines, etc. En revanche, il manque des choses. Cela fait tout de même depuis le tout début de la mandature que nous évoquons cette chose-là du côté des Écologistes de dire proposons aussi aux conseils de quartier d'inscrire le sujet à l'ordre du jour s'ils le souhaitent – nous devons respecter leur souhait de décider de l'ordre du jour – et aux conseils d'école également de s'emparer du sujet. Nous trouverons avec ces différents éléments, je pense, des espaces qui permettront d'amener les points de vue des différentes formations politiques. Je sais que Monsieur PINET a bien travaillé des questions là-dessus et cela mérite d'être partagé. Nous sommes nombreux et nombreuses à l'avoir fait dans les différentes formations et nos concitoyens, encore une fois, l'ont beaucoup fait. Je rappellerai encore une fois la situation de la rue Blomet avec en son temps Blomet Paradisio et aujourd'hui Village Vaugirard. Il y a une méthode qui peut tout à fait se faire à condition de mettre d'abord la concertation puis l'étude de faisabilité et l'arbitrage. Merci. Je soumets donc ces amendements aux deux vœux respectifs.

Monsieur le Maire : Merci. Nous avons bien compris. C'est pour cela que je vais passer la parole aux deux rapporteurs pour qu'ils puissent vous répondre : d'abord à Monsieur LUINAUD pour l'amendement concernant le vœu de la majorité.

Monsieur LUINAUD : Merci, Monsieur le Maire. Je n'ai pas d'opposition à la proposition de Monsieur BRAGÉ d'intervertir les « bullet points ».

Monsieur le Maire : Merci. Maintenant la réponse pour le vœu du groupe Paris en commun. Qui répond à la proposition de Monsieur BRAGÉ ?

Madame TORANIAN : Nous votons contre le vœu de l'exécutif.

Monsieur le Maire : Vous votez contre votre vœu ?

Madame TORANIAN : Non de l'exécutif de la Mairie du 15^{ème}...

Monsieur le Maire : Ce n'est pas la question. Monsieur BRAGÉ vous a proposé d'amender votre vœu pour le voter. Essayez d'être attentifs.

Monsieur BRAGÉ : Il s'agit de rajouter le fait de proposer aux conseils de quartier d'inscrire la question à l'ordre du jour ainsi qu'aux conseils d'école.

Madame TORANIAN : Bien sûr. Évidemment.

Monsieur le Maire : Je vais soumettre chacun de ces vœux à votre vote. Le vœu de la majorité municipale : Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Abstention de la gauche.

Le vœu 152025006 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Monsieur le Maire : Vote sur le vœu du groupe Paris en commun avec un avis d'abstention de la majorité municipale. Qui est pour ? La gauche ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Personne. Merci. Les deux vœux ont donc été adoptés.

Le vœu 152025007 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

35. V152025008 – Vœu déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun- élu.e.s de gauche du 15^e relatif à la création de conseils citoyens dans les deux QPV du 15^e arrondissement

Monsieur le Maire : Madame ROY, vous avez la parole.

Madame ROY : Merci, Monsieur le maire. Mes chers collègues, comme vous le savez depuis un an, nous avons deux quartiers prioritaires politique de la ville dans le 15^{ème} qui sont Périchaux Brancion et Falguière. Dans la loi de programmation sur la ville et la cohésion urbaine de 2014 est prévue notamment la possibilité de créer des conseils citoyens pour associer les habitants et les habitantes à la conception et à la mise en œuvre des décisions qui vont les concerter. Dans le contrat de ville parisien, il est prévu qu'un conseil citoyen soit constitué dans chaque arrondissement. Il y a un an lorsque les conseils de quartier ont été organisés pour présenter cette politique des quartiers prioritaires de la ville avait été évoquée la création de ces conseils citoyen auprès des habitants. Il y avait d'ailleurs eu des questions dans le public. Notre vœu vous demande simplement de nous tenir un peu au courant de l'état de l'avancée de la mise en place de ces conseils citoyen, de nous expliquer, si vous avez l'information, quelles seront les modalités de constitution de ces conseils et puisque nous sommes déjà à un an, de les mettre en place le plus rapidement possible parce que cela nous paraît être des instances de démocratie locale importantes. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de cette présentation. La parole est à la rapporteure Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, les conseils citoyen ont effectivement été instaurés par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine en février 2014 afin d'assurer la participation des habitants des quartiers prioritaires de la ville à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques qui les concernent. Ils sont composés à parité de représentants d'associations, d'acteurs locaux, ainsi que d'habitants des quartiers concernés. Ils exercent leur action de manière tout à fait indépendante mais en lien pour que leur point de vue et leurs besoins soient pris en compte par les politiques publiques. Le tirage au sort permet de désigner les membres de chaque conseil citoyen et ce tirage au sort doit être renouvelé tous les trois ans. Effectivement, le 15^{ème} est en lien avec les services de l'État concernant leur mise en place dans les QPV du 15^{ème}. À ce jour, les démarches suivent leur cours normal et sont en phase avec les exigences réglementaires et les engagements inscrits dans le contrat ville. L'ensemble des acteurs impliqués travaillent conjointement pour garantir que les processus de création de ces conseils aboutissent. Fin mai, un appel à candidatures sera lancé. Je pense donc que votre vœu est exaucé et je vous en demande le retrait.

Monsieur le Maire : Quelle est votre position, Madame ROY, pour un vœu satisfait avec demande de retrait ?

Madame ROY : Oui, oui, nous pouvons effectivement retirer ce vœu, étant donné que vous avez expliqué la démarche. Après, il faudra voir concrètement comment cela se met en place.

Monsieur le Maire : Absolument. On peut juste prendre la parole pour dire retrait ou pas.

Madame ROY : Est-ce que vous pouvez juste nous donner un calendrier un peu plus précis après cet appel à manifestation d'intérêt ?

Monsieur le Maire : Cela doit être fait avant l'été. Merci de ce retrait. Donc pas de vote.

Le vœu est retiré.

36. V152025009 – Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun - Élu.e.s de gauche du 15^{ème} » relatif à l'éclairage du fronton de la mairie aux couleurs de l'arc-en-ciel à l'occasion de la Journée Mondiale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie

Monsieur le Maire : Madame AGGOUNE le présente.

Madame AGGOUNE : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme chaque année à la même époque notre groupe adresse un vœu à Monsieur le Maire du 15^{ème} arrondissement : illuminer le fronton de la mairie aux couleurs du drapeau arc-en-ciel en signe de soutien et de solidarité avec la lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTQI+. Cette initiative a déjà été adoptée dans le temps par de nombreuses municipalités, y compris la Ville de Paris et l'Assemblée nationale, sans qu'aucun obstacle juridique ne leur soit opposé ; argument de cette assemblée en 2024, pour rappel. Cette journée ne peut se résumer à un stand confidentiel relégué à l'entrée de la mairie. Elle mérite une véritable visibilité et un engagement concret. Un vote majoritaire de notre assemblée enverrait un message fort d'inclusion et de respect des diversités qui composent notre société. Nous vous demandons également d'inscrire cette action dans la durée afin qu'elle soit reconduite chaque année, affirmant ainsi l'engagement constant de notre arrondissement en faveur des droits et de la dignité de toutes et tous. Merci.

Monsieur le Maire : Merci de votre présentation. La parole est à Monsieur Hector VESPROUMIS pour la réponse.

Monsieur VESPROUMIS : Monsieur le Maire, chers collègues. Madame AGGOUNE, je vous remercie à l'occasion de ce vœu de nous permettre comme Conseil d'arrondissement en amont de la journée du 17 mai prochain, journée mondiale de la lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, de réitérer notre engagement continu contre ces discriminations précises. Continu en soutenant les associations qui œuvrent contre les LGBTphobies. Continu par le moyen des opérations de prévention contre toutes ces formes de harcèlement, surtout numérique. Continu également en organisant, à l'exception de la période des travaux, dans les espaces d'accueil de la mairie une journée de sensibilisation en mairie aux LGBTphobies le 17 mai, justement. Continu enfin en contribuant à diverses initiatives dont le développement du réseau de points de rendez-vous et d'accueil sécurisés de victimes de violences ou discriminations dans les transports à Paris en sélectionnant des lieux sécurisés le long du réseau de tram avec la RATP bientôt référencés sur l'application UMAY. Plusieurs commerces d'ailleurs du 15^{ème} arrondissement contribuent également à accueillir les potentielles victimes et sont localisés sur cette même application UMAY.

Aujourd'hui plus qu'hier encore, cette mobilisation est nécessaire. L'homophobie connaît une recrudescence depuis 2021 qui est mesurée, par exemple, par les cas de témoignages auprès de SOS homophobie dont le rapport annuel fait référence. Le prochain rapport sera publié avant la journée du 17 mai 2025 et nous espérons voir cette recrudescence s'inverser.

Celle-ci est fortement alimentée par les réseaux sociaux avec un quart de cas de LGBTphobie recensés en 2023 pour 2024 qui s'y sont déroulés, dont 85 % étaient publics, ce qui est alors apparenté à un harcèlement numérique public. Ces agressions, principalement sous forme de gayphobie ou de transphobie, ont des séquelles importantes, c'est-à-dire traumatisantes pour 60 % des victimes. J'ajoute qu'en 2023, le Refuge a annoncé que chaque jour cinq personnes lui adressaient une demande officielle de logement, dont un enfant tous les cinq jours. Je souligne donc les conséquences graves et potentiellement vitales de ces atteintes. Le constat est sans appel et impose notre mobilisation comme acteur public. De ce fait, cette année à nouveau et je le confirme, nous organiserons le 17 mai une journée de sensibilisation et d'accueil dans le hall principal de la mairie en lien avec les associations et structures disponibles à cette date. Cette initiative a vocation à créer un espace de dialogue, de prévention et de visibilité pour celles et ceux qui, parfois, n'avaient pas encore franchi le pas ou ne connaissaient pas les dispositifs d'aide existant et cela est l'essentiel. Nous réitérons également notre volonté de structurer un réseau local d'accueil et d'assistance aux victimes dans le 15^{ème} arrondissement. Par ailleurs, les chiffres sont sans appel : les LGBTphobies sont aujourd'hui massivement nourries par des dynamiques numériques. Leur impact, loin d'être virtuel, produit des séquelles profondes comme je l'ai mentionné, c'est pourquoi nous avons souhaité investir ce champ spécifique en lien notamment avec Respect Zone par une convention signée début mars visant à renforcer la prévention du cyberharcèlement, des violences sexistes et sexuelles en ligne et à accompagner les victimes dans leurs démarches, y compris judiciaires.

Enfin, s'agissant des symboles, nous rappelons que la Mairie du 15^{ème} respecte une ligne constante : seuls les drapeaux officiels ou de nations, quelles que soient leurs formes, sont affichés sur ces façades. Dès lors, si nous sommes pleinement mobilisés pour cette journée du 17 mai à travers des actions concrètes et prêts à en accueillir de nouvelles, nous ne pouvons soutenir ce vœu qui se limite à une approche symbolique sans renforcer les moyens d'agir sur le terrain. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci pour cette réponse. Il y a une explication de vote de Monsieur AMIEL pour deux minutes.

Monsieur AMIEL : Je serai bref mais merci Monsieur le Maire. Je voulais venir en soutien à ce vœu. Je crois qu'il est très important de pouvoir conduire les actions concrètes qui ont été rappelées mais il est aussi très important de pouvoir symboliquement montrer sur la façade des bâtiments officiels que l'homophobie n'est pas une opinion, c'est un délit et c'est même un délit qui conduit à des crimes. Nous avons vu ces dernières années augmenter considérablement les agressions homophobes dans tout le pays et à Paris également. Je crois que ce serait un symbole très important et très attendu que de pouvoir l'afficher à l'occasion de cette journée. Je voterai donc en faveur de ce vœu.

Monsieur le Maire : Bien. Madame NIAKATÉ.

Madame NIAKATÉ : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je voulais remercier les élus du groupe Paris en commun – élu.e.s de gauche pour leur ténacité optimiste quant à cette proposition qui est faite chaque année d'éclairer le fronton de la mairie aux couleurs de l'arc-en-ciel à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie, la

transphobie et la biphobie du 17 mai prochain. Je m'étonne chaque année du refus persistant de la Mairie de Paris d'afficher cette solidarité... De la Mairie du 15^{ème}, pardon.

Monsieur le Maire : Lapsus significatif.

Madame NIAKATÉ : Je pense que la Mairie de Paris le fait. (...) De la Mairie du 15^{ème} d'afficher cette solidarité symbolique et je regrette que cette année ne fasse pas exception, y compris en cette journée du 31 mars qui est celle de la visibilité trans. Le mot visibilité est très intéressant car c'est l'occasion de mettre en avant les sujets trans comme réponse aux morts et aux mortes de la transphobie et la visibilité constitue une réponse politique face aux violences et aux discriminations et elle est particulièrement nécessaire dans un monde où les droits reculent. Nous le constatons aux États-Unis au travers des politiques violemment anti-trans et homophobes de Monsieur TRUMP et en Hongrie où la marche des fiertés de Budapest est désormais interdite. Je regrette donc que la Mairie du 15^{ème} ne soit pas capable de visibiliser davantage la nécessité de lutter contre les discriminations et les violences à l'endroit des personnes LGBTQIA+.

Monsieur le Maire : Je soumets donc ce vœu à votre vote avec un avis négatif de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est rejeté à la majorité.

37. V152025010 – Vœu déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun- élu.e.s de gauche du 15^e relatif à la situation de l'école des Frères Voisin

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON le présente.

Monsieur SITBON : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais vous parler effectivement de l'école des Frères-Voisin mais presque comme un symbole de la casse du système de notre éducation nationale auquel nous assistons de manière désolante. Pourquoi ? Parce qu'à l'école des Frères-Voisin, cette année, se sont accumulées les difficultés. D'abord en début d'année, une vidéo a montré une enseignante administrant une claque à une élève, ce qui a beaucoup ému, légitimement, et entraîné aussi un certain emballement médiatique avec des caméras devant l'école pendant longtemps. Ensuite, une petite fille – et c'est un drame terrible – s'est noyée à l'Aquaboulevard. Elle avait un frère et une sœur scolarisés dans l'école. Ensuite, une mamie lecture est décédée également brutalement et il faut gérer tout cela avec les enfants. Dans cette même école, la maîtresse de CE1 a été en mi-temps thérapeutique et depuis le mois de novembre quasiment, les enfants de CE1 n'ont pas eu cours un jour sur deux et les parents ont dû bien souvent garder leurs enfants. Dans cette même école, la directrice – et nous la comprenons quelque part – a craqué et a été en arrêt maladie et n'a pas été remplacée pendant plus de trois mois, les autres directeurs du secteur venant la remplacer de temps en temps. Dans cette même école, les AESH n'ont pas été toujours fournis malgré les promesses. Ce que je voulais dire, c'est qu'il s'agit d'un symbole de la casse du système, de la casse du principe républicain d'égalité des chances alors qu'ils se battent terriblement. Cela pourrait être élargi à d'autres écoles. Ce que nous demandons par ce vœu, c'est la réparation de ce problème. Un ministre de l'Éducation nationale a dit : tu casses, tu répares. Nous, nous demandons par ce vœu que l'État – et j'espère que nous serons unanimes sur le point – répare sa faute, car c'est une faute de ne pas mettre d'enseignant devant chaque élève, et qu'il fournisse donc du soutien scolaire de manière que les enfants de CE1 de cette école et l'ensemble de l'école d'une

autre manière aient des moyens supplémentaires pour pallier les déficiences de l'Éducation nationale.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur SITBON. Je vais passer la parole à la rapporteure pour la réponse. Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, chers collègues, je dois avouer que je suis toujours un peu surprise de voir apparaître au Conseil d'arrondissement un vœu adressé à la ministre de l'Éducation nationale. Je pense d'ailleurs, en toute objectivité, que vous auriez pu aussi adresser ce vœu à la Mairie de Paris. Il n'est cependant pas question de polémiquer sur ce constat de la situation de l'école des Frères-Voisin qui connaît, il est vrai, une année difficile. Mais si vous aviez une vue d'ensemble des écoles du 15^{ème}, vous constateriez que d'autres écoles sont aussi en situation très délicate. La Mairie du 15^{ème} s'est emparée des problématiques de Frères-Voisin et a toujours été en contact avec l'académie pour essayer de résoudre les problèmes. Bien évidemment, que faire sur l'affaire de l'enseignante qui a frappé un enfant ? Dès le lendemain, nous étions sur place pour nous assurer que cette enseignante était immédiatement remplacée, qu'une cellule psychologique avait été mise en place pour les adultes et enfants qui en auraient besoin. L'équipe fragilisée a dû aussi subir le décès d'une petite fille qui s'est noyée à l'Aquaboulevard. Il s'agit d'un événement dramatique. Monsieur le Maire a d'ailleurs reçu les parents et continue de s'occuper de cette famille. Vous évoquez le remplacement de l'enseignant de CE1. Monsieur SITBON, ce n'est pas si facile mais je ne peux pas dévoiler le volet médical de cette personne. Elle n'a pas été placée tout de suite en mi-temps thérapeutique. Le rectorat a essayé de faire le maximum pour la remplacer mais de son statut médical dépend la forme du remplacement. La situation est maintenant stabilisée mais il est vrai que son remplaçant a été malade ces derniers jours. Par ailleurs, cette école a bénéficié d'un remplacement de directrice suite à notre demande, remplacement qui n'aurait dû avoir lieu qu'au bout de trois mois d'absence de la directrice titulaire. Je vous signale que la directrice de la maternelle 72 Gutenberg est en congé maladie depuis septembre, qu'elle n'a pas été remplacée et que c'est une enseignante qui fait fonction et qu'en plus, cette école a une autre enseignante absente pour un problème de santé important et qu'elle n'est pas non plus remplacée. Vous évoquez l'affectation de personnels médicaux psychologiques, etc., je suis d'accord avec vous. Le rectorat a d'ailleurs missionné une psychologue du travail mais demandez à la Mairie de Paris de nommer plus d'assistantes sociales et plus de médecins scolaires. Ils étaient huit dans la mandature précédente, ils ne sont plus que trois. Nous sommes également intervenus dès le 14 janvier pour la nomination d'AESH. Là encore, la situation de Frères-Voisin a prévalu sur d'autres écoles puisque des AESH ont été nommés alors qu'il n'y avait pas encore de notification MDPH. Alors oui, la situation de Frères-Voisin est préoccupante mais elle a fait l'objet de toute notre attention, attention reconnue par ailleurs par les parents élus de Frères-Voisin que nous avons reçus le 4 février pour faire un point sur la situation de l'école. Nous restons attentifs à l'évolution de cette situation. Un autre considérant de votre vœu : le placement de cette école en REP. Mais je me demande si vous connaissez le fonctionnement de l'Éducation nationale. Il ne s'agit pas de prendre une décision pour un placement en REP sur simple demande. Le classement des écoles en REP dépend d'un plan national dont la dernière révision a eu lieu pendant le ministère de Najat VALLAUD-BELKACEM en 2014. Cette école fait partie des 26 écoles parisiennes situées en CAPE (convention pluriannuelle de priorité éducative) et je vous le rappelle : elle n'a jamais connu de fermeture de classe depuis 10 ans.

Moi aussi, je vais prendre la défense de l'école des Frères-Voisin car vous avez oublié un volet important : les travaux et la nécessité de rénovations qui sont des compétences relevant de la Ville de Paris. Après avoir dépensé des dizaines de milliers d'euros pour des études envisageant l'agrandissement de bâtiments par la création d'une extension, au moment de ce projet, on s'est aperçu que c'est en zone inondable. Quel gâchis ! Cette école a besoin du changement des menuiseries extérieures mais bien évidemment les travaux ont baissé de 50 % et de moins en moins de bâtiments peuvent être rénovés.

Donc oui, nous accordons une priorité à l'école des Frères-Voisin mais nous ne pouvons pas oublier des écoles particulièrement fragiles qui n'ont pas d'AESH, qui n'ont pas de remplaçants, etc. Aussi, pour donner un avis favorable à votre vœu, je vous demande d'ajouter un considérant et un point à votre dispositif : « *Considérant qu'un certain nombre d'écoles connaissent des problèmes différents de Frères-Voisin mais tout aussi importants, le Conseil d'arrondissement demande une attention particulière pour des écoles en difficulté par un examen individualisé de chaque situation et des réponses à y apporter.* ». Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci en tout cas à Madame ROLGEN et au conseil d'école d'ailleurs de tous les efforts qui sont faits pour essayer d'améliorer les conditions d'éducation et d'enseignement dans cette école. Monsieur SITBON, vous avez été interrogé par Madame ROLGEN pour savoir si vous souhaitiez ajouter ce codicille.

Monsieur SITBON : Est-ce que vous pouvez relire la rédaction de l'amendement, s'il vous plaît, Madame ROLGEN ?

Madame ROLGEN : « *Considérant qu'un certain nombre d'écoles connaissent des problèmes différents de Frères-Voisin mais tout aussi importants, le Conseil d'arrondissement demande une attention particulière pour des écoles en difficulté par un examen individualisé de chaque situation et des réponses à y apporter.* »

Monsieur SITBON : Non, il y a un problème c'est que, nous, nous ne demandons pas une attention particulière. Nous demandons que le fonctionnement normal et sécurisé de l'école de Frères-Voisin soit respecté par le ministère de l'Éducation nationale. Je suis tout à fait prêt à ce que nous élargissions à toutes les autres écoles – il se trouve que je suis RMP là-bas, donc je parle de là-bas – mais nous ne demandons pas une attention particulière mais que le ministère de l'Éducation nationale fasse ce qu'il doit faire. C'est très différent.

Monsieur le Maire : Donc que proposez-vous comme amendement ? Vous avez bien compris l'esprit de l'amendement ?

Monsieur SITBON : « *Rétablissement un fonctionnement normal et sécurisé dans toutes les écoles du 15^{ème}.* ». Nous pouvons garder un considérant.

Monsieur le Maire : Donc nous changeons le début de la phrase.

Monsieur SITBON : « *Un fonctionnement normal et sécurisé de l'école des Frères-Voisin* », c'est-à-dire qu'il y a un enseignant devant chaque classe.

Monsieur le Maire : Un fonctionnement normal et sécurisé, c'est cela ?

Monsieur SITBON : En tout cas, il ne s'agit pas d'une demande particulière.

Monsieur le Maire : Madame ROLGEN ?

Madame ROLGEN : Oui, oui.

Monsieur le Maire : Donc un fonctionnement normal et sécurisé. Nous ferons l'amendement.

Madame ROLGEN : Sécurisé me semble un peu fort.

Monsieur SITBON : Cela veut dire le nombre de AESH qu'il faut, le nombre d'enseignants qu'il faut, les remplaçants, les directrices.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une formulation assez large. Nous allons le soumettre ainsi à votre vote avec un avis favorable de l'exécutif. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le vœu est adopté à l'unanimité.

38. V152025011 – Vœu déposé par les élu.e.s du Groupe Paris en Commun- élu.e.s de gauche du 15^e relatif à la proposition de loi visant à réformer le mode d'élection du Conseil de Paris

Monsieur le Maire : Monsieur SITBON le présente.

Monsieur SITBON : On ne réforme pas les modalités du scrutin au scalpel dans le dos des élus et à un an d'une élection. Réformer le mode de scrutin à Paris sans aucune discussion avec la Maire de Paris, aucune consultation des élus locaux, aucune étude d'impact, rien, c'est un passage en force et une trahison du débat démocratique. Ça, c'est sur la forme. Sur le fond, la proposition de loi portée par certains députés dont David AMIEL qui siège dans notre assemblée et qui l'a en partie rédigée, vise à démanteler sans concertation le système PLM qui organise depuis plus de 40 ans la gouvernance démocratique de Paris, Lyon et Marseille. Que l'on ne s'y trompe pas, cette réforme présentée sous un vernis de modernisation n'est qu'un tripatouillage électoral que l'on tente de faire passer en urgence à un an d'une échéance électorale majeure au mépris de l'article du code électoral qui interdit pourtant toute modification du mode de scrutin dans l'année précédent le vote. C'est la négation de l'esprit républicain. Je me félicite d'ailleurs que le Maire du 15^{ème} ait rejoint le front du refus comme beaucoup d'élus parisiens, de gauche comme de droite.

Le système PLM n'est pas parfait mais il garantit un lien organique entre la Ville et ses arrondissements. Il assure que chaque quartier a voix au chapitre dans les décisions parisiennes. Il fait que les conseillers de Paris sont aussi des élus d'arrondissement ancrés dans la réalité quotidienne des habitantes et des habitants. L'argument communément avancé est de faire comme dans toutes les villes. Ça, c'est dans les médias mais c'est faux. Il s'agit d'un mensonge total qu'il nous faut dénoncer car faire comme à Dijon ou à Rouen, cela reviendrait tout simplement à nous supprimer, à supprimer les arrondissements. Dire que l'on veut supprimer purement et simplement les arrondissements hérités de la Révolution, c'est tout de même un peu audacieux et pas forcément populaire alors comme ils n'osent pas le dire clairement, ils proposent de le faire mais sans l'assumer et en se cachant. Cette réforme introduirait une complexité absurde : deux campagnes, deux bulletins, deux modes de calcul. Quelle lisibilité pour les citoyens ? Quel progrès démocratique ? Aucun. Juste une rustine posée à la hâte pour sauver quelques sièges. Il

paraît – je dis il paraît parce que personne n'a encore vraiment vu le texte – qu'une nouvelle mouture est en cours, encore plus usine à gaz que la première. Dans la nouvelle version, la liste parisienne obligerait à avoir une part de candidats de chaque arrondissement. Le sujet est tout de même que cela créeraient deux légitimités parallèles sur un arrondissement et détacher ces deux légitimités, c'est recentraliser le pouvoir, affaiblir la proximité et mettre à mal l'équilibre fragile entre démocratie locale et gouvernance métropolitaine. Nous avons, en fait, deux visions du pouvoir qui s'affrontent : soit collectif, partagé et obligeant à la négociation même lorsque c'est difficile, même lorsque l'on n'est pas du même bord, soit une version centralisée. Commençons, je dirais, par poser les vraies questions : quelles compétences pour les Mairies d'arrondissement ? Dans la lignée de l'acte 2 de la territorialisation que nous avons étudié au Conseil dernier et qui a été mis en place par la Mairie de Paris, comment faire progresser l'organisation institutionnelle de Paris et réfléchir également au rôle des conseillers d'arrondissement qui n'ont ni écharpe ni indemnisation mais qui sont des maillons essentiels de notre vie démocratique...

Monsieur le Maire : Merci Monsieur SITBON. Vous êtes à deux minutes.

Monsieur SITBON : (...) Réfléchir au partage des responsabilités entre la Ville, la Métropole et l'État. Comment rapprocher l'administration des citoyens ? C'est cela le débat que nous devons avoir.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur SITBON, pour cette présentation. Je vais y répondre, étant concerné au premier chef en tant que Maire d'arrondissement. Pour vous dire que réviser la loi qui régit la gouvernance politique et administrative de Paris est nécessaire. Je le demandais d'ailleurs depuis la révision du statut de Paris – loupée d'ailleurs – de 2017. Là, il s'agit d'une occasion manquée et c'est dommage. Toutefois, la simple révision de la loi électorale apparaît effectivement totalement insuffisante et précipitée puisque cela n'intègre pas les volets indispensables dans le même texte : compétences et organisation des pouvoirs entre Mairie centrale, Mairies d'arrondissement et Métropole. D'ailleurs, je constate qu'une large majorité des élus locaux de Paris et de Marseille voire de Lyon ne partagent pas la méthode ni des objectifs. Le Premier ministre, qui a reçu un certain nombre d'entre nous, après notre demande insistant, nous a affirmé que l'adoption de cette proposition de loi nécessitait l'existence d'un consensus. Je déplore que celui-ci n'existe pas. Vous l'avez dit, ce texte n'a fait l'objet d'aucune concertation véritable, approfondie et sérieuse préalable et ne recueille pas de consensus. Je regrette aussi que la saisine du Conseil d'État, qui avait été demandée par la présidente de l'Assemblée nationale, soutenue par le président du Sénat également – je le dis au passage –, n'ait pu également aboutir.

Par ailleurs, je ne disconviens pas qu'il y ait des raisons pour modifier la loi électorale, mais il semblerait que dans le cas prévu aujourd'hui, une liste arrivée en tête pourrait, malgré une prime majoritaire de 25 % telle qu'elle semblerait être indiquée dans ce texte, pourrait être minoritaire au Conseil de Paris, donc une liste majoritaire qui serait finalement minoritaire, sans compter que cette prime peut paraître aussi contraire au principe d'égalité entre les collectivités territoriales. Cependant, c'est au juriste d'en décider. Ce qui est assez inquiétant aussi, c'est la suppression de l'automaticité pour les conseillers de Paris de siéger dans les Conseils d'arrondissement, ce qui peut être considéré comme une atteinte à leur libre administration. De plus, les Conseils d'arrondissements seraient chargés également de gérer de manière déconcentrée des équipements municipaux au nom et pour le compte de la Ville de Paris dont ils engageraient néanmoins la responsabilité sans aucune garantie

pour celle-ci. Cela paraît vraiment modifier considérablement sur le plan juridique, sur le plan budgétaire, sur le plan technique, sur le plan administratif les relations entre le Conseil de Paris et la Mairie d'arrondissement. Je dis qu'il est au moins absolument indispensable que toutes ces conséquences administratives, techniques, juridiques, budgétaires de cette révision du mode de scrutin soient étudiées de façon extrêmement fine, précise et approfondie par des spécialistes.

Tout ceci amène que si nous pouvons effectivement considérer que ce principe, qui est plutôt un slogan, de « un électeur, une voix » peut être intéressant, cela ne peut pas aller sans un transfert de compétences vers l'échelon de l'arrondissement, faute de quoi cela serait juste une recentralisation, nous ramenant avant 1982 où je vous rappelle qu'il n'existe pas de Conseil d'arrondissement, ni même de Maire d'arrondissement. C'est tout de même cela la gravité de la situation. Il s'agirait donc d'une régression démocratique par l'effacement de l'échelon de proximité – l'arrondissement ayant pourtant été le grand succès de cette loi de 1982 –, les Maires d'arrondissement pouvant même ne pas siéger au Conseil de Paris. Comment peut-on imaginer une loi où les Maires d'arrondissement ne siégeraient pas au Conseil de Paris et ne seraient consultés qu'à leur demande sur un sujet concernant leur arrondissement avec accord du Conseil de Paris ? C'est vraiment ne pas connaître du tout le fonctionnement du Conseil de Paris que de régir ainsi comme cela les choses puisque tout se décide au Conseil de Paris.

Donc une véritable réforme, oui. C'est d'ailleurs ce que nous avons sollicité tout au long de ce débat qui nous préoccupe depuis un an et demi ou deux ans pratiquement. Il est juste dommage que cela vienne très tardivement à quelques mois de l'élection municipale. Une véritable réforme, ce n'est pas simplement une réforme de la loi électorale, sans compter que les conséquences n'ont pas du tout été estimées dans toutes leurs dimensions. Une véritable réforme doit être vraiment concertée et déconnecter les élus du Conseil de Paris des arrondissements ne rendra sans doute pas plus efficace l'action publique dans l'intérêt des habitants. Nous sommes sur une proposition de loi qui n'est pas aboutie, qui ne porte vraiment pas une vision ambitieuse pour la gestion de nos Métropoles de Lyon, Paris et Marseille. Il est même possible de considérer qu'il faut un statut particulier de Paris capitale, un vrai statut pour une gouvernance de Paris qui soit vraiment plus décentralisée, d'ailleurs avec aussi des transferts de compétences de l'État à la Ville pour qu'elle devienne enfin une Métropole, peut-être capitale, mais aussi avec un statut de droit commun et des moyens réels mis à la disposition des Maires d'arrondissement, ce qui relève aussi de la Mairie de Paris d'ailleurs, grâce à des transferts des compétences opérationnelles marqués dans la loi. Je pense qu'il est au minimum nécessaire qu'une mission d'information puisse être mise en place. Nous avions dans la révision du statut de Paris de 2017 déposé une bonne vingtaine d'amendements qui sont toujours d'actualité. Je regrette donc que cette période d'un an et demi qui nous sépare du début de ce débat n'ait pas été mise à profit. C'est la raison pour laquelle, parce qu'il y a tout de même un certain nombre de problématiques dans votre vœu, nous nous abstiendrons. Merci.

Y a-t-il des explications de vote ? Madame Aminata NIAKATÉ pour deux minutes.

Madame NIAKATÉ : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Très rapidement car beaucoup de choses ont été dites auxquelles les Écologistes souscrivent. Si nous ne sommes pas, dans l'absolu, opposés à une réflexion et à une évolution de la loi PLM pour une meilleure démocratie représentative, nous regrettons ce projet de loi qui nous semble opportuniste et motivé à des fins purement électoralistes sans se préoccuper à aucun moment de la question de la répartition des compétences entre la Ville de Paris, les Mairies

d'arrondissement et la Métropole ; un projet qui effectivement déconnecterait les conseillers de Paris de leur territoire et, partant, de leurs habitants, comme cela a été dit, le tout dans un calendrier précipité qui interroge quant à sa constitutionnalité. Nous voterons donc le vœu critique sur ce projet de loi PLM.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur AMIEL, bien sûr. J'imagine bien que vous allez prendre la parole.

Monsieur AMIEL : Merci, Monsieur le Maire. Étant effectivement, en tout cas j'en ai l'impression, un des objets de ce vœu ; cela me flatte d'ailleurs beaucoup. Monsieur SITBON y a fait référence. Je n'aurais évidemment pas le temps de répondre à l'ensemble de ce qui a été dit et d'ailleurs ce sera le rôle aussi du débat parlementaire, tant à l'Assemblée qu'au Sénat ensuite, que de pouvoir faire évoluer le texte, de prendre en compte un certain nombre de choses que vous avez dites, Monsieur le Maire, et que nous pouvons partager. Je pense que c'est le rôle de ce débat parlementaire. Je voulais simplement répondre sur les principes. Le premier, c'est que ce principe de « un Parisien, un Marseillais, un Lyonnais, une voix » n'est pas seulement intéressant, il est fondamental. Il est fondamental de pouvoir garantir que chaque voix, quel que soit le quartier de Paris ou de Marseille ou de Lyon où elle est exprimée, soit entendue de la même manière. Et d'ailleurs j'observe que le Parti socialiste considère aussi que ce principe est démocratiquement fondamental et justifie une réforme de la loi Paris, Lyon, Marseillè puisque sa position officielle est de réformer la loi PLM, de reprendre le mode de scrutin qui est proposé pour Marseille mais pas pour Paris. Voilà quelle est la ligne du Parti socialiste à l'Assemblée nationale et je pense que chacun en tirera les conclusions qu'il souhaite sur le caractère électoraliste – pour le coup – de ces positions.

Je voulais revenir également sur la question des compétences car je crois qu'il est fondamental de pouvoir les faire évoluer et notamment de pouvoir attribuer aux Mairies d'arrondissement beaucoup plus de compétences liées à la vie quotidienne des habitants. Nous voyons bien que la taille de ces villes le justifie pleinement. Il ne semblait pas possible dans une proposition de loi de traiter les deux questions puisque le principe même d'une proposition de loi, c'est qu'elle est extrêmement restreinte. Toutefois, au regard des échanges que nous avons eus – et Monsieur le Maire, vous avez rappelé que cela fait un an et demi à deux ans que ce débat existe –, je crois qu'il est un peu excessif de dire qu'il n'y a pas eu de concertation puisque toutes les personnes qui ont été citées ont eu l'occasion de livrer leur avis et leurs suggestions. Je pense qu'il est très important que nous puissions avoir un texte sur les compétences. J'avais d'ailleurs fait la suggestion qu'un texte dédié aux compétences chemine en parallèle. Il aurait pu, par exemple, venir du Sénat qui est la chambre des collectivités locales. Cela n'a malheureusement pas été le cas. Toutefois, je crois qu'il est impératif que nous nous saisissions pleinement de cette question des compétences. Cela ne pouvait pas être dans le même véhicule législatif.

Monsieur le Maire : Merci de cette réponse. Maintenant, je vais soumettre ce vœu à votre vote avec un avis d'abstention de l'exécutif. Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Monsieur AMIEL est contre ce vœu, évidemment. Qui s'abstient ? Le reste de l'assemblée

Le vœu est adopté à la majorité.

Applaudissements

39. V152025012 – Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement déposé par les élu.e.s du groupe « Paris en Commun – Elu.e.s de gauche du 15^{ème} » relatif aux enjeux de sécurité dans le 15^e arrondissement et le lancement de l'application Voisins Vigilants

Monsieur le Maire : Madame TORANIAN, vous avez la parole.

Madame TORANIAN : Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, la sécurité est au cœur de nos préoccupations. C'est un droit fondamental, une condition de la vie digne, paisible et collective. C'est un pilier de notre pacte républicain. Sur ce sujet, la Ville de Paris agit avec détermination. Il s'agit d'une priorité que nous portons avec force en investissant massivement : police municipale, médiation de terrain, comité d'éthique indépendant, référents de quartier, vidéoprotection maîtrisée. Tout cela avec un seul but : bâtir une sécurité efficace, humaine et respectueuse de nos libertés. Mais pendant ce temps, Monsieur le Maire, vous faites un choix radicalement opposé. Vous déployez une application privée, Voisins vigilants, sans débat, sans transparence, sans concertation avec les élus ni les habitants. Une plate-forme opaque, commerciale qui fait peser de graves risques et soulève de nombreuses inquiétudes : des risques majeurs pour les données personnelles (collecte opaque, stockage incertain, absence de garanties claires), une gestion unilatérale et non qualifiée des alertes sans articulation avec la Ville ou les forces de l'ordre, un glissement dangereux vers une logique de surveillance sociale où la confiance cède la place à la suspicion, une absence totale de transparence contractuelle (coût, conditions, responsabilité, nous ne savons rien).

Notre vœu est simple et légitime : nous demandons la transmission du contrat passé entre la Mairie du 15^{ème} et l'éditeur de l'application avec toutes ses implications financières et juridiques, un rapport détaillé sur les modalités de mise en œuvre, les risques identifiés et les garanties existantes, une information claire et honnête des habitants sur l'utilisation de leurs données et une clarification du circuit de traitement des alertes et la suspension immédiate de l'application tant que toutes ces garanties n'ont pas été apportées. Enfin, l'organisation d'un vrai débat public, ici, en Conseil d'arrondissement sur les politiques locales de sécurité et la place que nous voulons donner aux citoyens.

La sécurité des habitantes et habitants du 15^{ème} n'est pas un gadget. Elle ne s'improvise pas. Nous croyons à une sécurité construite avec les habitants, pas contre eux. Une sécurité fondée sur la responsabilité publique, pas sur la privatisation numérique. Une sécurité pour tous, pas une insécurité imposée au nom de la vigilance. Il en va de notre démocratie et de notre État de droit. Il en va du respect des Parisiennes et des Parisiens. Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire : Merci. Maintenant, la réponse par Monsieur Anthony SAMAMA.

Monsieur SAMAMA : Merci beaucoup. Monsieur le Maire, chers collègues, la sécurité est pour nous la première des priorités et contrairement à d'autres, il ne s'agit pas d'un slogan mais d'un engagement concret. Face à l'apathie de la Mairie de Paris qui refuse d'armer la police municipale, qui refuse de faire de la police municipale une police d'intervention, qui refuse de renforcer le nombre de caméras de vidéoprotection à Paris, nous agissons. Comment ? En déployant une véritable politique locale de sécurité cohérente et volontariste. Notre conviction est que la sécurité est l'affaire de tous. C'est pourquoi nous

avons déployé, en effet, le dispositif Voisins vigilants et solidaires – une première à Paris – permettant aux habitants de signaler tout comportement suspect et ainsi de renforcer l'efficacité de nos services. Cet outil vient compléter les autres initiatives déployées permettant de faire remonter aux autorités les problématiques de sécurité que les habitants rencontrent ; je pense à la cellule d'écoute du commissariat du 15^{ème} arrondissement qui crée un lien direct entre les habitants et les policiers du 15^{ème} ou encore à l'application Dans ma rue pour saisir les services municipaux de la Ville. Contrairement aux autres outils, Voisins vigilants permet en plus d'envoyer des alertes directement aux autorités, à la police municipale, police nationale et aussi à la mairie, de créer un lien entre les voisins, de s'informer des événements survenus liés à l'insécurité et aussi de mettre en place des actions de solidarité entre voisins ; cela devrait vous plaire. Je précise que ce lancement a été soutenu et salué par la préfecture de police qui a d'ailleurs été informée en amont. Celui-ci a été annoncé publiquement lors du conseil local de sécurité et lors de tous les conseils de quartier. Je précise, par rapport aux craintes que vous évoquez concernant la protection des libertés, que la plate-forme respecte scrupuleusement le RGPD, que les données sont hébergées sur un cloud souverain totalement français, Scaleway (il s'agit d'ailleurs du cloud qui héberge les données du ministère de l'Intérieur), que les voisins ont accès aux conditions générales d'utilisation lorsqu'ils créent un compte et que ces conditions décrivent précisément la politique de confidentialité mise en œuvre, qu'il y a une coresponsabilité entre la Mairie du 15^{ème} et la plate-forme sur le traitement des données, qu'il n'y a aucune utilisation commerciale de ces données, que le citoyen peut faire son alerte de façon totalement anonyme et qu'il y a un service de modération qui permet de supprimer, de modifier toute alerte ne respectant pas la charte Voisins vigilants et solidaires ; je pense notamment à des propos homophobes ou racistes. Il s'agit donc d'un outil efficace qui a fait ses preuves dans plus de 1 000 communes en France et qui a déjà été téléchargé par plus de 600 personnes dans le 15^{ème} arrondissement en quelques semaines seulement, que nous déployons pour faire de la sécurité une véritable priorité. Puisse la Mairie de Paris s'inspirer de ce que nous faisons dans le 15^{ème} arrondissement pour lutter contre l'insécurité. La délinquance à Paris n'est pas une fatalité. Dans le 15^{ème}, nous avons décidé d'agir. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre réponse très argumentée. Je préciserais, et nous l'avons bien vu encore une fois, que la gauche est hostile à toutes les mesures qui peuvent améliorer la sécurité comme elle a été hostile à la carte d'identité infalsifiable, comme elle a été hostile au développement de la vidéoprotection que j'avais proposé au Conseil de Paris en 2004 et qui a fini par l'accepter seulement en 2008 – 4 ans de perdu –, comme elle était hostile pendant 20 ans à la police municipale avant de la mettre en œuvre mais dans des conditions que vous évoquez qui ne sont pas totalement satisfaisantes. Nous ne sommes donc pas étonnés de cette nouvelle position. Il s'agit d'un dispositif qui a fait ses preuves et qui est d'ailleurs mis en œuvre par la gendarmerie dans les brigades cantonales dans un certain nombre de départements.

Monsieur BRACÉ pour une explication de vote. Vous avez la parole pour deux minutes.

Monsieur BRACÉ : Excusez-moi, je me devais d'interrompre un débat tout à fait intéressant sur le sujet précédent.

Monsieur le Maire : Vous avez des priviléges, de pouvoir discuter de ce sujet avec Monsieur AMIEL. Profitez-en, c'est rare et précieux.

Monsieur BRAGÉ : Monsieur le Maire, je vais prendre le contre-pied de vos propos. Cela ne vous surprendra guère, j'imagine. Pour notre part, sur ce vœu, le dispositif en lui-même est déjà assez critiquable par son inefficacité. Rappelons tout de même que rien que 31 % des cambriolages se font en présence de l'habitant. Va-t-il falloir un dispositif Habitants vigilants ? Je ne sais pas. Il s'agit d'un dispositif qui a plus de sens en zone rurale qu'urbaine. Bref. Il est donc assez inefficace et se concentre sur les crimes et délits les moins graves. Il ne touche pas des choses qui méritent des signalements et sur lesquelles beaucoup de gens s'abstiennent de signaler qui sont généralement des viols qui se font dans le cadre familial essentiellement, les violences sur enfants. Bref, les violences intrafamiliales. L'approche, ce n'est pas le fait de mettre un dispositif de signalement mais d'accompagner les unes et les autres pour qu'ils aient le courage et trouvent comment le faire à propos de personnes qu'ils connaissaient et croisent tous les jours. Deuxième critique. Troisième critique sur ce dispositif qui a été tout à fait bien relevée par nos confrères et consœurs de PEC : la gestion des données privées. On confie un système de gestion de la sécurité à une entreprise privée. Lorsque l'on voit ce qui s'est passé avec Starlink qui a coupé du jour au lendemain en tant qu'entreprise privée la surveillance à l'Ukraine pour la confier à la Russie, nous sommes sur la même chose, c'est-à-dire qu'une entreprise privée peut couper beaucoup trop brutalement les choses.

Nous aurions donc, a priori, tout loisir de soutenir ce vœu et pourtant ce n'est pas le cas puisque nous annonçons vouloir un amendement parce que les critiques que nous émettons sur ce dispositif peuvent se faire de la même façon à des sujets comme la vidéoprotection, en partie, notamment algorithmique qui a été déployée pendant les Jeux. Nous proposons donc un amendement pour supprimer les différents tirets du deuxième considérant et conserver le reste du vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Vous avez été interpellée, Madame TORANIAN, sur une demande d'amendement de Monsieur BRAGÉ. Est-ce que vous donnez une réponse positive ou négative à la demande de Monsieur BRAGÉ de retirer des paragraphes ?

Madame TORANIAN : Je n'ai pas le vœu sous les yeux, je vais le reprendre.

Monsieur le Maire : C'est dommage, c'est le vôtre pourtant.

Madame TORANIAN : Je peux ne pas l'avoir sous les yeux, cela arrive, Monsieur le Maire. Vous avez tous vos documents sous les yeux ?

Monsieur le Maire : Bah oui, j'essaye d'amener mes dossiers en Conseil. C'est mieux.

Madame TORANIAN : Bah tant mieux. Je l'ai sur mon téléphone.

Monsieur le Maire : Peut-être que quelqu'un peut vous aider. Tiens, Monsieur SITBON vient à votre secours.

Monsieur SITBON : Monsieur BRAGÉ peut dire les considérants qu'il veut voir amender.

Monsieur BRAGÉ : Les différents tirets du second considérant. Tout simplement.

Monsieur le Maire : C'est-à-dire que Monsieur BRAGÉ, c'est tout de même très simple, supprime la totalité du deuxième considérant.

Monsieur BRAGÉ : Non, je garde la première phrase.

Monsieur le Maire : Ah, excusez-moi ! Monsieur BRAGÉ propose de supprimer les alinéas avec des tirets, c'est-à-dire qu'il garde du deuxième considérant simplement la phrase « Considérant que la Ville de Paris... » et supprime tous les tirets.

Madame TORANIAN : OK. Il nous semblait important de mettre l'accent sur tout ce qu'a fait la Ville de Paris en matière de sécurité et de police municipale mais...

Monsieur le Maire : Cela vous semble important mais Monsieur BRAGÉ est hostile...

Madame TORANIAN : Je réponds à Monsieur BRAGÉ. C'est encore mon droit, non ?

Monsieur le Maire : Non, mais c'est terminé. Vous avez dit ce que vous aviez à dire. Maintenant, c'est l'exécutif...

Madame TORANIAN : Je réponds à Monsieur BRAGÉ.

Monsieur le Maire : (...) C'est l'exécutif qui reprend la parole puisque vous ne l'avez pas sauf pour dire si vous êtes d'accord, comme au Conseil de Paris, pour retirer ou pas, mais vous n'avez pas à évoquer davantage d'arguments. Je dis simplement, pour bien expliquer les choses, que Monsieur BRAGÉ s'oppose à toute la politique mise en place par la municipalité parisienne de police municipale, du comité d'éthique, des référents de quartier, du plan de vidéoprotection. Voilà. C'est très clair. C'est la raison pour laquelle il vous demande de renier votre politique et donc vous l'acceptez. C'est bien.

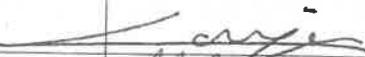
Je soumets ce voeu amendé au vote de notre Conseil avec un avis évidemment totalement défavorable de l'exécutif et un avis favorable de la gauche. Qui est pour ? Contre ? Abstention ?

Le voeu est rejeté à la majorité.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer à la partie informative de notre Conseil. Quelques informations sur les activités municipales :

- Jeudi 3 avril à 19 heures : vernissage de l'exposition Portraits de famille à l'occasion du mois de la santé mentale en salle Grenelle ;
- Mercredi 9 avril : forum de la famille et de l'enfance ;
- Dimanche 13 avril : Dimanche Sports 15.
- Mercredi 23 avril : cérémonie en hommage aux victimes du génocide arménien ;
- Dimanche 27 avril : journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation ;
- Lundi 28 avril : remise des diplômes de la médaille du travail ;
- Mercredi 30 avril : cérémonie de la citoyenneté ;
- Mardi 6 mai : CA CICA.
- Mercredi 7 mai : 80^e anniversaire de la victoire du 8 mai 45 puis bal du 8 mai.

La séance est levée.

Maire du 15^e arrondissement	Philippe GOUJON	
Secrétaire de séance	Hector VESPROUNIS	
Secrétaire de séance	Anouch TORANIAN	